

Les outils d'exécution budgétaire en Haïti

Les outils d'exécution budgétaire en Haïti

Cadre Légal

- Décret du 09 octobre 2015 remplaçant celui du 16 février 2005
- Arrêté portant Règlement Général de la Comptabilité Publique
- La loi de finances de l'exercice
- La nomenclature des dépenses budgétaires

Décret du 09 octobre 2015- Contenu

- Principaux acteurs de la chaine de la dépense
 - Ordonnateur
 - Contrôleur financier du Budget
 - Comptable public du Trésor
- Principe de séparation des fonctions Ordonnateur et comptable (art 91)
- Responsabilités des acteurs de la chaine de la dépense (art 96 - 110)

Les acteurs

- **Les Ordonnateurs**
 - Engage, liquide et ordonnance les dépenses et les recettes.
- **Les Contrôleurs financiers**
 - Contrôle la disponibilité des crédits
 - Appose son visa préalable
- **Les Postes comptables (comptables publics)**
 - Postes comptables des Administrations financières
 - Recette Générale des Impôts;
 - Recette Générale des Douanes ;
 - **Postes comptables des ministères dépensiers**
 - **Poste comptable Central**